S.C.P. Lucette NICOLAI – Romain PROST

16 février 2023, transfert d’un office

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 15 décembre 2022, et en l’absence d’opposition au garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

L’office de commissaire de justice à la résidence de Vence (Alpes-Maritimes) dont est titulaire la société civile professionnelle « Lucette NICOLAÏ – Romain PROST Commissaires de Justice Associés», anciennement dénommée « Lucette NICOLAÏ – Romain PROST, huissiers de justice associés » a été transféré à la résidence de Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes).

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l’objet d’un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)